

FORMATION

Prélèvement à la source

PROGRAMME

Objectif :

Etre capable de,

- Comprendre le fonctionnement du prélèvement à la source
- Etre capable de sa mise en place
- Etre capable de répondre aux principales questions des salariés

Pour qui : Collaborateurs avertis du service paie.

Prérequis : Connaissance du métier de la paie et de l'organisation de la paie dans l'entreprise.

Durée : 1 jour (7 heures)

Date au choix :

- 4 octobre 2018
- Mardi 16 octobre
- Lundi 26 novembre

Intervenant : Consultante spécialisée en paie et cotisations sociales

Méthode et Moyens : Pédagogie active
- Cas pratiques pour illustrer cette nouveauté – Questions/Réponses

La réforme : enjeux et calendrier de mise en œuvre

La collecte du taux par l'employeur

- Différentes modalités de collecte
- De quel taux parle-t-on ?

Le calcul du net imposable et de l'assiette du prélèvement à la source

- Sécuriser le net imposable : connaître ses composantes et savoir le contrôler
- Les points de vigilance en cas d'assiette du prélèvement à la source différente du net imposable

Le prélèvement à la source et le bulletin de paie

- Les nouvelles rubriques

Déclarer et reverser la retenue à la source

- Planning
- Modalités pratiques : la DSN et ses nouvelles rubriques
- Le versement du précompte
- Les sanctions en cas de manquements de l'employeur

La phase de préfiguration

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !